



République française
Département du Vaucluse

COMMUNE DE JONQUERETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/02/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 17

Nombre de suffrages : 18

Date de convocation
02/02/2024

Délibération 04-2024

**Objet : Convention cadre
assistance et conseil en
organisation - CDG84**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BELLEGARDE Daniel.

Etaient présents :

M. BELLEGARDE Daniel, Mme ANCEY Dominique, M. CHAZAL Gilbert, Mme VERHNES Pascale, M. CAIRON Yves, Mme AMEVET Lydie, Mme ZIADE Lydia, M. MAIRE Dominique, Mme NEF Brigitte, M. MUSCAT Marc, Mme VITALI Marie, M. BENALI Natacha, M. LECUYER Daniel, M. POUWELS Jean-Marie, Mme GAT Annick, M. POUDEVIGNE Patrick, Mme GAS Sandrine

Procuration(s) :

M. RUBEAUX Patrice donne pouvoir à Mme ANCEY Dominique

Etai(ent) absent(s) :

Mme RUBEAUX Valérie,

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme AMEVET Lydie

Contexte :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Vaucluse propose une assistance et un conseil en organisation, ressources humaines et statutaires qui s'inscrivent dans la démarche de conduite de changement que les collectivités doivent mener pour faire face aux différentes transformations du cadre institutionnel et politique (intercommunalité, fusion, mutualisation des services...).

La présente convention a pour objet de définir les conditions générales de recours et d'utilisation de ces prestations optionnelles. Elle renvoie aux conditions tarifaires propres à chaque type de prestation.

Durée :

La convention prend effet à la date de signature pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Prestations

Les prestations proposées par le CDG 84 sont les suivantes :

Conseil en organisation

- Etablissement de l'état des lieux
- Réalisation d'un diagnostic et repérage des dysfonctionnements
- Proposition d'une organisation cohérente et efficace
- Mutualisation des services, fusion

Accompagnement d'une démarche GPEC

- Etudes statistiques RH

Séance du 8 février 2024

Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le

ID : 084-218400554-20240208-DEL04022024-DE



Numéro interne de l'acte : 04-2024

- Elaboration de fiches de postes, organigramme

Bilans professionnels

Atelier de codéveloppement

Accompagnement des managers et de leurs équipes : tests de personnalité (outils Talents)

Aide à la réalisation de documents RH

- Plan de formation
- Règlement intérieur
- Règlement des congés, ARTT
- Compte épargne temps
- Accompagnement Régime indemnitaire

Test de personnalité / Outil « Talents »

Etudes juridiques statutaires

Aide au recrutement

Etablissement de la paye / Accompagnement ponctuel à l'élaboration de la paye

Calcul allocation chômage (allocation de retour à l'emploi)

Il est proposé de confier au CDG 84 compte-tenu de son expertise, la mission de l'accompagner dans une ou plusieurs prestations proposées. D'un commun accord, l'intervention pourra être modifiée pour s'adapter à la demande de la collectivité.

Le Conseil municipal, après ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de confier au CDG84 la mission d'accompagner la commune de Jonquerettes dans une ou plusieurs prestations proposées
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de valider les prestations nécessaires pour les besoins de service, et les besoins des agents
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette décision

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,
Lydie AMEVET



Le Maire,
Daniel BELLEGARDE



Ont signé au registre les membres présentes, pour extrait certifié conforme

Le Maire

Certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture et sa publication

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le

ID : 084-218400554-20240208-DEL04022024-DE

